



ENFANCE

Animateur à l'accueil de loisirs de Calmette et Guérin (H/F)

POSTULER AVANT LE 23 MAI 2024

Catégorie : C

1 emploi permanent à temps complet

Publié le 23 avril 2024

Informations générales

Catégorie : C

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grades : Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe

Nombre de poste(s) : 1

Type de recrutement : Emploi permanent

Contexte

Saint-Lô Agglo recherche un animateur pour l'accueil de loisirs de Calmette et Guérin (H/F).

Le poste est placé sous l'autorité du responsable de l'accueil collectif de mineurs (ACM) Calmette et Guérin de Saint Lô. L'animateur assure les missions d'animation sur les temps péri et extrascolaires. Dans la continuité du cadre posé par le responsable, il contribue à l'exécution du projet pédagogique de la structure. Il contribue à la bonne organisation technique de la structure et veille tout particulièrement à la sécurité physique et morale des usagers.

Vos missions :

• Principales

Encadrer et animer les activités de l'ACM

Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet pédagogique

Contribuer à la qualité pédagogique des animations proposées

Garantir la sécurité des accueils et des animations

Adapter les supports d'animations aux différents publics

Organiser et anticiper matériellement les séances à animer

Garantir la qualité d'accueil et la communication (parents-enfants)

Repérer les difficultés des enfants et en référer au responsable si nécessaire

URL de la page : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/offres-demploi/animateur-laccueil-de-loisirs-de-calmette-et-guerin-hf>

Accompagner techniquement le responsable de la structure

- Participer aux réunions de préparation
- Travailler en concertation avec l'ensemble de l'équipe d'animation
- Planifier les temps d'animation en respectant les rythmes des publics
- Élaborer les fiches action relatives aux projets
- Veiller avec rigueur au suivi des présences
- Veiller au respect des protocoles internes et/ou externes

- Particulières ou ponctuelles

- Participer à l'organisation des temps de restauration
- Assurer la continuité de l'accueil en cas d'absence ponctuelle du responsable
- Évaluer les animations proposées
- Accompagner les animateurs en situation de stage
- Participer à l'animation de manifestations locales et communautaires
- Accompagner et orienter les jeunes dans la définition de leurs projets
- Contribuer à la bonne organisation périscolaire de la commune (MAD : 46%)
- Organiser et/ou encadrer un séjour de vacances (plus de 3 nuits et conditionné à la qualification)
- Référent d'une classe d'âges sur la structure

Votre profil

- titulaire BAFA minimum et BAFD
- titulaire DEJEPS / BPJEPS / DUT carrières sociales option animation
- Permis B
- Prise d'initiative et capacité à proposer des animations de qualité
- Capacité à proposer un cadre méthodique pour les animations proposées
- Capacité d'écoute
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat
- Capacité à rendre compte
- Compétences d'adaptation

Avantages à rejoindre Saint-Lô Agglo

Organisation du travail ouvrant droit aux RTT, prime mensuelle appelée régime indemnitaire, affiliation au comité des oeuvres sociales Normand (COS Normand), adhésion à l'amicale du personnel contre contribution, titres restaurant, participation financière à votre mutuelle et votre prévoyance.

Vos conditions de travail

Statut : Vous êtes titulaire de la fonction publique territoriale ou vous serez recruté par voie contractuelle : un CDD de droit public de 3 ans vous sera proposé (renouvelable et transformable en CDI après 6 ans de CDD)

Temps de travail : 37h30 hebdomadaires avec 15 jours de RTT
Prise de poste : dès que possible

POSTULEZ EN LIGNE



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00